



UN TALUS COUVERT DE RICHESSES EN PLEINE VILLE!

Pierre MINGARD

Alerté par Mme F. Trüb de la destruction certaine d'une colonie d'Orchidées près de la patinoire de Malley, je me suis rendu, sans grande conviction, (début 1993) sur le talus des voies CFF menant de Renens à Sébeillon. Un projet de tunnel était à l'étude pour réaliser l'accès des trolleybus au nouveau dépôt des TL (Transports Lausannois).

Après un échange de correspondance avec les CFF et les TL d'une part, Mme Trüb d'autre part et à la suite d'une entrevue avec Mme L. Portier, de la division des travaux 1 des CFF, il a été décidé de prélever des plantes pour tenter un sauvetage, sous l'égide du jardin botanique de Lausanne.

Avant tout arrachage, un relevé sommaire a été effectué le 9 juin 1993 sur une surface de 150 m² environ:

<i>Aceras anthropophorum</i>	43 pieds
<i>Achillea millefolium</i>		
<i>Ajuga reptans</i>		
<i>Anacamptis pyramidalis</i>	12 pieds
<i>Anthyllis vulneraria</i>		
<i>Briza media</i>		
<i>Bromus erectus</i>		
<i>Campanula patula</i>		
<i>Carex caryophylla</i>		
<i>Carex flacca</i>		
<i>Cerastium fontanum</i> ssp. <i>vulgare</i>		
<i>Daucus carota</i>		
<i>Dianthus carthusianorum</i>		
<i>Digitalis lutea</i>		
<i>Euphorbia cyparissias</i>		
<i>Galium</i> gr. <i>mollugo</i>		
<i>Galium pumilum</i>		
<i>Galium verum</i>		
<i>Helictotrichon pubescens</i>		
<i>Hypericum perforatum</i>		
<i>Lathyrus pratensis</i>		
<i>Leucanthemum vulgare</i>		
<i>Linum catharticum</i>		
<i>Listera ovata</i>		
<i>Lotus corniculatus</i>		
<i>Medicago lupulina</i>		
<i>Ophrys apifera</i>	20 pieds
<i>Orchis militaris</i>	plus de 70 pieds
<i>Orchis militaris</i> x <i>simia</i> (?)		

Origanum vulgare
Plantago lanceolata
Plantago media
Poa pratensis
Polygala vulgaris
Primula veris
Rumex sp.
Salvia pratensis
Sanguisorba minor
Silene inflata
Vicia cracca

Ce relevé ne tient pas compte d'une bande d'environ 1,50 m au bas du talus, où l'on trouve entre autres orties, prêles, etc.

Pendant l'hiver 93-94, le tunnel a effectivement été creusé, détruisant ainsi un précieux refuge de plantes de plus en plus rares. Il aurait été intéressant de pouvoir préserver un tel talus. Malheureusement méconnu parce qu'exposé aux dangers de la circulation, ce site aura vécu un bel isolement jusqu'à sa destruction.

Le laps de temps extrêmement court entre le premier téléphone de Mme Trüb et le délai imparti pour le prélèvement des plantes n'a pas permis une étude qui aurait mérité d'être plus complète. Mais les diverses tractations m'ont convaincu (et provoqué ma stupeur) du peu d'attention que l'on accorde à un milieu si proche d'une prairie naturelle. A preuve, cet extrait de l'étude d'impact réalisée par C.S.D. Ingénieurs-géologues-spécialistes de l'environnement:

«6. *Milieux naturels et paysages*

6.1. *Milieux naturels*

Le giratoire s'inscrit sur un tracé routier déjà existant en partie. Le tracé du chemin du Viaduc sera modifié et prolongé, le nouveau tracé sera situé sur un terrain actuellement déjà bâti ou revêtu. Une grande partie de la nouvelle jonction sera également construite sur un espace déjà revêtu, la seule modification étant constituée par le passage à travers la butte sur laquelle passe le chemin de fer qui sera construit par les Transports Lausannois.

Cette butte est haute de 5 à 6 m et large d'environ 10 m et ses rebords sont couverts d'herbe.

Ce projet situé en milieu urbain n'aura donc pas d'influence dans le domaine des milieux naturels.

6.2. *Paysage*

Toute la zone comprise à l'intérieur de la boucle du giratoire est actuellement vétuste et triste. [...] »

Si des spécialistes de l'environnement considèrent un site aussi riche comme un vulgaire tas de foin, juste bon pour les vaches ou le feu, comment arriverons-nous à empêcher la régression d'espèces pourtant dûment protégées par la loi?

Ma question n'est pas pour inciter à une condamnation de ce projet précis, car une autre solution aurait été très probablement irréaliste. Elle en soulève surtout d'autres: veut-on vraiment protéger les espèces menacées? Si oui, en possède-t-on suffisamment les moyens? Les études d'impact n'abordant parfois pas tous les aspects, sont-elles toujours prises en considération lorsque des problèmes de protection éventuels se posent?